

Image not found or type unknown



Assurance crédit auto >droits du conjoint/co-emprunteur solidaire

Par **Sata Dia**, le **30/01/2013** à **01:22**

Bonjour,rnrnrnMon conjoint (mari) est co-emprunteur solidaire sur notre crédit auto. Ce crédit, sous le nom "Offre préalable de crédit accessoire à une vente", a été souscrit fin 2009 avec, en complément, une assurance facultative option Décès et Invalidité.rnrnMon mari a-t-il les mêmes droits que l'emprunteur, notamment en ce qui concerne les assurances facultatives ? Est-il donc considéré comme assuré ?rnrnJe vous remercie d'avance pour votre réponse.rnrnDans cette attente,rnSalutations.rnrnrnSata